

Garanties PROVA^{MD}

Les garanties sur les produits d'installation et d'étanchéité des carreaux PROVA^{MD} offrent une méthode simple et efficace d'obtenir une couverture de garantie sur tous vos achats PROVA^{MD}. Nos critères d'admissibilité simples et nos conditions transparentes vous assurent la tranquillité d'esprit à laquelle vous vous attendez d'une garantie, sans le langage de garantie trop compliqué.

Aperçu de la garantie

Repérez ci-dessous la garantie sur les produits d'installation et d'étanchéité des carreaux PROVA^{MD} qui correspond à votre achat.

PROVA^{MD} offre à la fois des garanties à durée variable et des garanties à vie, chacune procurant plusieurs avantages qui les distinguent.

La garantie limitée sur les produits PROVA^{MD} :

- S'applique aux défauts de fabrication constatés sur les produits autonomes PROVA^{MD}
- Permet l'utilisation de n'importe quel mortier à pose simplifiée modifié par polymère de qualité ANSI A118.4
- Assure une couverture concurrentielle des produits PROVA^{MD} autonomes pour des durées variables

La garantie à vie limitée sur l'installation PROVA^{MD} :

- S'applique à une variété de systèmes de produits : Système PROVA-SHOWER^{MD}, système de sous-couche PROVA^{MD}, système PROVA-MAT^{MD} ou système PROVA BOARD^{MD} PLUS
- Permet l'utilisation de n'importe quel mortier à pose simplifiée modifié par polymère de qualité ANSI A118.15
- Encourage les installateurs à tirer pleinement parti des systèmes de produits PROVA^{MD} flexibles et complets, avec la certitude que leur installation durera toute une vie

Garanties limitées des produits d'installation et d'étanchéité des carreaux PROVA^{MD}

Garantie limitée PROVA ^{MD}	Type de garantie	Durée de la garantie
Produits d'installation de carrelage PROVA ^{MD}	Garantie à vie sur l'installation	À vie
Produits d'étanchéité et de douche PROVA ^{MD}	Garantie du produit	10 ans
PROVA TILE EDGE ^{MD}	Garantie du produit	5 ans
Produits de sous-couche PROVA ^{MD}	Garantie du produit	50 ans

Informations sur l'enregistrement de la garantie et exclusions

L'enregistrement de vos produits PROVA^{MD} pour la couverture de la garantie est un processus simple, en deux étapes :

- 1) Acheter des produits admissibles.
- 2) Remplir le formulaire d'enregistrement approprié pour vos produits, qui se trouve à l'adresse suivante www.mdpro.com/prova/warranty, dans les 60 jours suivant la date d'achat. *Veillez prendre note que l'enregistrement est nécessaire pour profiter de la garantie limitée à vie des produits d'installation de carreaux PROVA^{MD} et est encouragé pour toutes les garanties de produits.*

Informations sur la réclamation en vertu de la garantie et exclusions

Pour déposer une réclamation pour les produits et systèmes PROVA^{MD} admissibles, il suffit de remplir le document de réclamation en vertu de la garantie approprié, qui se trouve à l'adresse suivante www.mdpro.com/prova/warranty, dans les 30 jours suivant la constatation du défaut de fabrication présumé.

Pour connaître tous les détails et exclusions de la garantie, veuillez consulter les documents de garantie fournis avec vos produits ou visiter notre site Web à l'adresse suivante www.mdpro.com/prova/warranty.